

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT Océan

Par arrêté n° 2022-AME-017 en date du 8 septembre 2022, dont une copie est disponible au siège de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, le Président de la CARO a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté le 19 mai 2022.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 octobre 2022 à 9h00 au vendredi 25 novembre 2022 à 12h00.

Le projet de SCoT révisé fait évoluer le SCoT en vigueur, datant de 2007. Il décline un projet de territoire à l'échelle des 25 communes de la CARO visant à allier la préservation de la richesse paysagère et environnementale avec une attractivité résidentielle et économique, adaptée à un contexte géographique singulier. L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne d'émettre des observations, propositions ou contre-propositions sur les dispositions de ce document de planification, qui définit la stratégie et les orientations structurantes pour le développement du territoire de la Communauté d'agglomération pour les vingt prochaines années.

La personne responsable de la révision du SCoT est la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, représentée par son Président, Monsieur Hervé BLANCHÉ. Par décision en date du 28 juin 2022, la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Philippe BERTHET en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège administratif de la CARO, situé à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Parc des Fourriers, 3 avenue Maurice Chupin, B.P 50224, 17304 Rochefort Cedex.

Sont également désignés comme lieux d'enquête :

- **Mairie d'Echillais**, 2 rue de l'Eglise, 17620 Echillais,
- **Mairie de Fouras**, Place Charles Lenoir, B.P. 40023, 17450 Fouras.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment du dossier de SCoT arrêté et du bilan de la concertation, d'un résumé non technique, d'une notice de l'enquête publique, des avis recueillis, de l'avis émis par la MRAE ainsi que les réponses de la CARO, des documents administratifs relatifs au dossier.

Le dossier d'enquête publique numérique est disponible sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4180>

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les registres d'enquête sont à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture (sauf jours fériés) des lieux d'enquête susmentionnés.

Le public peut formuler ses observations sur le projet de SCoT révisé de la CARO du lundi 17 octobre à 9h00 au vendredi 25 novembre à 12h00 :

- sur les registres à disposition du public dans les lieux d'enquête,
- sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4180>
- par courriel via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4180@registre-dematerialise.fr
- par courrier postal à l'attention de : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté d'agglomération Rochefort Océan, service Aménagement et Habitat - Révision du SCoT, Parc des Fourriers, 3 avenue Maurice Chupin, B.P 50224, 17304 Rochefort Cedex.

Toutes les observations (issues des registres papiers, transmises par courrier électronique ou postal) seront mises en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4180> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations et propositions écrites et orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan :	lundi 17 octobre 2022 de 9h à 12h, mercredi 26 octobre 2022 de 14h à 17h, jeudi 17 novembre 2022 de 14h à 17h, vendredi 25 novembre 2022 de 9h à 12h
Mairie de Fouras :	jeudi 3 novembre 2022 de 9h à 12h
Mairie d'Echillais :	jeudi 10 novembre de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- au siège administratif de la CARO, dans les deux lieux d'enquête listés ci-dessus ainsi qu'à la Préfecture de la Charente-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4180>

A l'issue de l'enquête publique, le SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des résultats de l'enquête publique, sera soumis au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan pour approbation.

Le Président, Hervé BLANCHÉ